



Contrat PLAN OBSEQUES – Formule capital¹

Assuré par les Assurances du Crédit Mutuel VIE SA, Entreprise d'assurance immatriculée en France et régie par le code des assurances

Mise à jour du document : 30/04/25

Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat PLAN OBSEQUES – Formule capital² :

Décès :

✓ Garantie viagère versée sous forme de capital aux bénéficiaires désignés librement, pour financer les frais d'obsèques de l'assuré. Le capital obsèques est garanti dans son montant quelle que soit la date de survenance du décès et le nombre de primes versées, sous réserve des conditions d'application de la garantie pendant le délai de carence et des éventuelles exclusions prévues contractuellement.

Assistance :

✓ Prestations d'assistance pour l'assuré et ses proches, dès la souscription et tout au long de la vie du contrat

Modalités de revalorisation prévues au contrat :

Revalorisation du capital garanti :

• **Pour les formules "en capital"**

Le montant de la participation aux bénéfices techniques et financiers est déterminé globalement au niveau de la compagnie d'assurance, en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur.

Le taux de participation aux bénéfices annuel résulte du montant affecté, le cas échéant, par l'Assureur à ce contrat : pour l'Assuré, il se traduit par une revalorisation de ses garanties.

Revalorisation des prestations en cas de décès :

La part de capital décès garantie au bénéficiaire est revalorisée lorsqu'il est une personne physique, à compter du décès de l'Assuré jusqu'à la réception des pièces nécessaires au paiement ou, le cas échéant, au dépôt à la Caisse des dépôts et consignations. Cette revalorisation est calculée pour chaque année civile selon le taux le moins élevé des deux taux suivants :

a) La moyenne sur les douze derniers mois du taux moyen des emprunts de l'Etat français, calculée au 1er novembre de l'année précédente ;

b) Le dernier taux moyen des emprunts de l'Etat français disponible au 1er novembre de l'année précédente.

Si en dépit des diligences accomplies par l'Assureur, le capital n'a pas pu être versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) à l'issue d'un délai de 10 ans à compter de la date de réception par l'Assureur de l'acte de décès, il sera versé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Également, lorsqu'en dépit de ses diligences l'Assureur n'a pas pu prendre connaissance du décès de l'Assuré, que la date de naissance de l'Assuré remonte à plus de 120 années et qu'aucune opération n'a été effectuée à son initiative au cours des 2 dernières années, l'Assureur est tenu de rechercher le bénéficiaire. Si cette recherche aboutit, de l'aviser de la stipulation effectuée à son profit. Si cette recherche n'aboutit pas, le capital sera versé à la Caisse des Dépôts et Consignations au terme d'un délai de 10 ans à compter de la date du 120ème anniversaire de l'Assuré.

¹ Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

² Ces garanties sont systématiquement présentes dans le contrat qui ne comporte pas de garantie optionnelle.

Exemples¹ pour une souscription à 50 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €²

Le tableau ci-dessous a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :								
			55 ans	60 ans	65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	Jusqu'au décès	235,80€	1179,00€	2358,00€	3537,00€	4716,00€	5895,00€	7074,00€	8253,00€	9432,00€	10611,00€
Temporaire	25 ans	310,44€	1552,20€	3104,40€	4656,60€	6208,80€	7761,00€				

Le tableau ci-dessous a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat³ et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat au bout de :								
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans
Viager	Jusqu'au décès	705,61€	1379,31€	2029,37€	2631,42€	3173,08€	3650,76€	4035,51€	4316,15€	4516,19€
Temporaire	25 ans	1018,58€	2024,26€	3039,06€	3867,81€	5208,38€	5153,90€	5110,01€	5078,00€	5055,18€

¹ Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

² Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

³ Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.

Exemples¹ pour une souscription à 60 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €²

Le tableau ci-dessous a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :						
			65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	Jusqu'au décès	314,40€	1572,00€	3144,00€	4716,00€	6288,00€	7860,00€	9432,00€	11004,00€
Temporaire	25 ans	349,20€	1746,00€	3492,00€	5238,00€	6984,00€	8730,00€		

Le tableau ci-dessous a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat³ et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat au bout de :						
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans
Viager	Jusqu'au décès	897,70€	1729,11€	2477,11€	3136,77€	3668,09€	4055,64€	4331,88€
Temporaire	25 ans	1040,63€	2033,53€	2985,70€	3952,87€	5110,01€	5078,00€	5055,18€

1 Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

2 Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

3 Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.

Exemples¹ pour une souscription à 70 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €²

Le tableau ci-dessous a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :				
			75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	Jusqu'au décès	465,00€	2325,00€	4650,00€	6975,00€	9300,00€	11625,00€
Temporaire	25 ans	473,16€	2365,80€	4731,60€	7097,40€	9463,20€	11829,00€

Le tableau ci-dessous a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat³ et n'a pas de valeur contractuelle

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat au bout de :				
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Viager	Jusqu'au décès	1143,42€	2151,80€	2963,99€	3556,42€	3978,70€
Temporaire	25 ans	1169,94€	2214,05€	3091,65€	3863,77€	5055,18€

¹ Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

² Capital versé au bénéficiaire du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.

³ Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.